

Québec, le 23 février 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Monsieur le Leader parlementaire,

La présente répond aux questions inscrites au Feuilleton et préavis de l'Assemblée nationale du 1^{er} février 2022 par le député de Rimouski, M. Harold Lebel, concernant le financement des organismes communautaires.

Plus particulièrement, le député souhaite savoir si le gouvernement répondra aux demandes financières du milieu communautaire, afin de renforcer leur capacité d'agir et si un financement spécial sera disponible pour tenir compte des besoins supplémentaires provoqués par la pandémie. De plus, le député demande si le gouvernement indexera annuellement les subventions à la mission globale des organismes communautaires.

D'entrée de jeu, je me permets d'affirmer en mon nom et en celui du gouvernement que nous partageons les préoccupations du député de Rimouski quant aux difficultés vécues par le milieu communautaire. Nous partageons également l'appréciation du travail essentiel de ces organismes partout sur le territoire québécois, particulièrement en cette période de crise sanitaire.

Rappelons que le gouvernement du Québec a investi plus de 1,2 G\$ pour soutenir 5 254 organismes communautaires en 2019-2020. De plus, le budget 2021 a annoncé 174,9 M\$ supplémentaires, sur 5 ans, en soutien à l'action communautaire en contexte de pandémie. Nous savons que la crise sanitaire a exacerbé les besoins de milliers de Québécois et Québécoises auprès des organismes communautaires. Par conséquent, le gouvernement a, depuis le début de la pandémie, mis 176M\$ en fonds d'urgence à la disposition des organismes dans ce contexte.

... 2

Depuis, la mise à jour économique de novembre 2021 a permis d'annoncer des investissements supplémentaires pour le milieu communautaire. Plus de 111,2 M\$, sur 5 ans, seront déployés pour soutenir les organismes, notamment en service de halte-garderie, en prévention de la criminalité, en accompagnement spécial en matière d'habitation et en soutien pour remettre les jeunes en action. C'est sans compter le rehaussement du soutien à la mission globale de 75 M\$, sur 5 ans, pour les organismes en santé mentale, annoncé dans le Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 et qui est effectif dès cette année.

Ces investissements constituent des gestes forts d'engagement et de reconnaissance envers le travail des organismes communautaires.

Par ailleurs, les travaux d'élaboration du prochain Plan d'action gouvernemental en action communautaire se poursuivent et visent à prendre en considération les besoins du milieu communautaire, afin de proposer des réponses structurantes.

Ces travaux se réalisent à partir de consultations larges avec le milieu communautaire et ses partenaires. Ainsi, le gouvernement du Québec aura l'opportunité de démontrer, encore une fois, toute la reconnaissance et le soutien qu'il entend apporter au milieu communautaire.

Veillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, mes plus sincères salutations.

Le ministre,



Jean Boulet